



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif		OE/MAU
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	30 mai 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable	La Commission	5 juin 2018	OE/MAU
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	14 juin 2018	PMA/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	18 juin 2018	OE

### CREDIT DE CHF 1'346'700.- TTC

AMELIORATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTEURS EU et EP  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE SUISSE

### Table des matières

1. INTRODUCTION .....	1
2. RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS LA ROUTE DE SUISSE .....	2
3. MARCHE À SUIVRE.....	5
4. PLAN FINANCIER.....	5
5. CONCLUSION .....	5

#### 1. Introduction

Dans le cadre des travaux de requalification de la route de Suisse, tous les réseaux en sous-sol sont contrôlés afin de vérifier leur état et leur conformité. Les réseaux ne respectant plus les critères de qualité sont reconstruits, aux frais du propriétaire.

Cette mise à jour du réseau d'assainissement profite des travaux de requalification de la route de Suisse. L'objectif est de mettre à jour l'ensemble du réseau secondaire communal avant les travaux des revêtements de surface.

Cette démarche permet d'anticiper et de corriger les défauts lorsque la route est en cours de réfection, dont la plus grande partie de ces travaux est prise en charge par le canton (décaissement, remblayage, compactage et pose du revêtement...), mais surtout de ne pas revenir après, lorsque les nouveaux revêtements seront posés (rappel des types de revêtement : béton désactivé et enrobé phonoabsorbant).

## 2. Réseau d'assainissement sous la route de Suisse

Des contrôles caméra ont permis de définir avec précision l'état des collecteurs et des branchements privés.

De plus, conformément à notre PGEE, toutes les mesures d'assainissement connectées aux travaux « route de Suisse » seront réalisées.

Des mesures supplémentaires doivent être entreprises :

**2.1** Les collecteurs structurellement en mauvais état seront réhabilités par chemisage.

**2.2** Les collecteurs unitaires seront mis en séparatif.

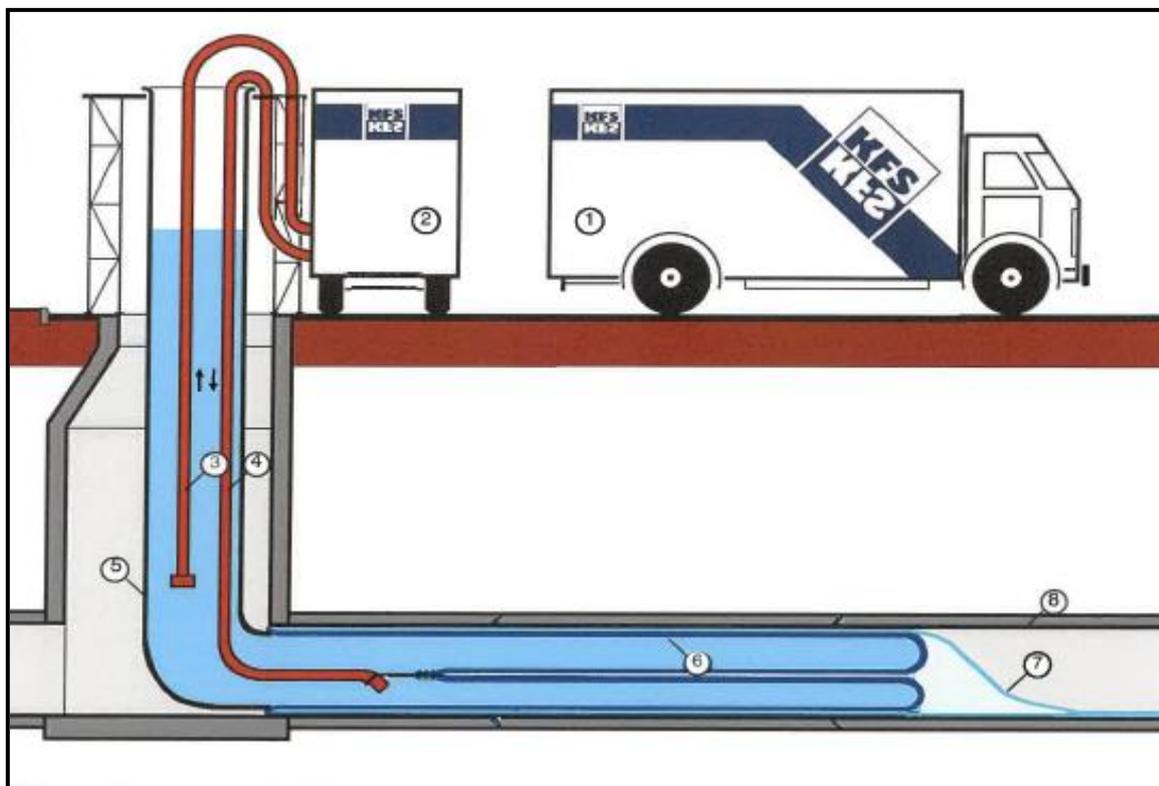
**2.3** Les canalisations des futures constructions situées le long de la route de Suisse seront posées dans le cadre des travaux de la route de Suisse et mis en attente dans la parcelle du concerné.

**2.4** Les raccordements en mauvais état seront mis en conformité.

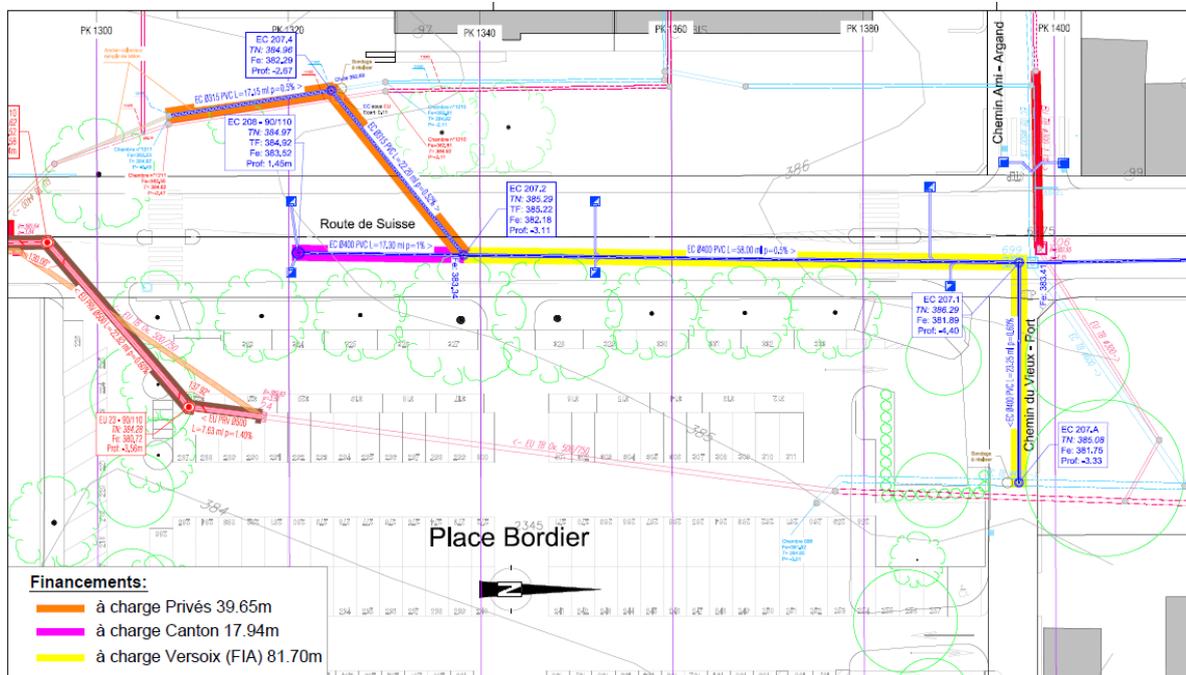
**2.5** Les collecteurs supprimés sont remplis de béton.

Un plan de situation général, validé par le service des travaux et de la DGeau (Direction Générale de l'Eau) a permis de repérer une très grande partie des défauts du réseau. Toutes les mesures de réhabilitation ont ensuite été listées et estimées. Cette anticipation permet d'obtenir une vision globale des coûts supplémentaires pour toute la longueur de ce chantier, soit entre la frontière avec Mie et le carrefour des Fayards.

**2.1 Le chemisage :** un support constitué de feutre aiguilleté, imprégné de **résine polyester – ou époxy** est introduit par réversion sous pression d'eau dans la canalisation à assainir. La polymérisation est obtenue par chauffage de l'eau sous pression. Il en résulte un nouveau tuyau plaqué contre la canalisation existante, sans joint, d'une chambre à l'autre.



**2.2 La mise en séparatif :** Pour éviter qu'en cas d'orage l'eau de pluie arrive en masse dans les stations d'épuration (STEP), ce qui entrave ou empêche complètement l'épuration de l'eau, la loi suisse sur la protection des eaux demande de séparer le réseau des eaux usées de celui des eaux de pluie. On appelle ce double réseau "séparatif", par opposition au réseau "unitaire" qui mélange les deux sources.



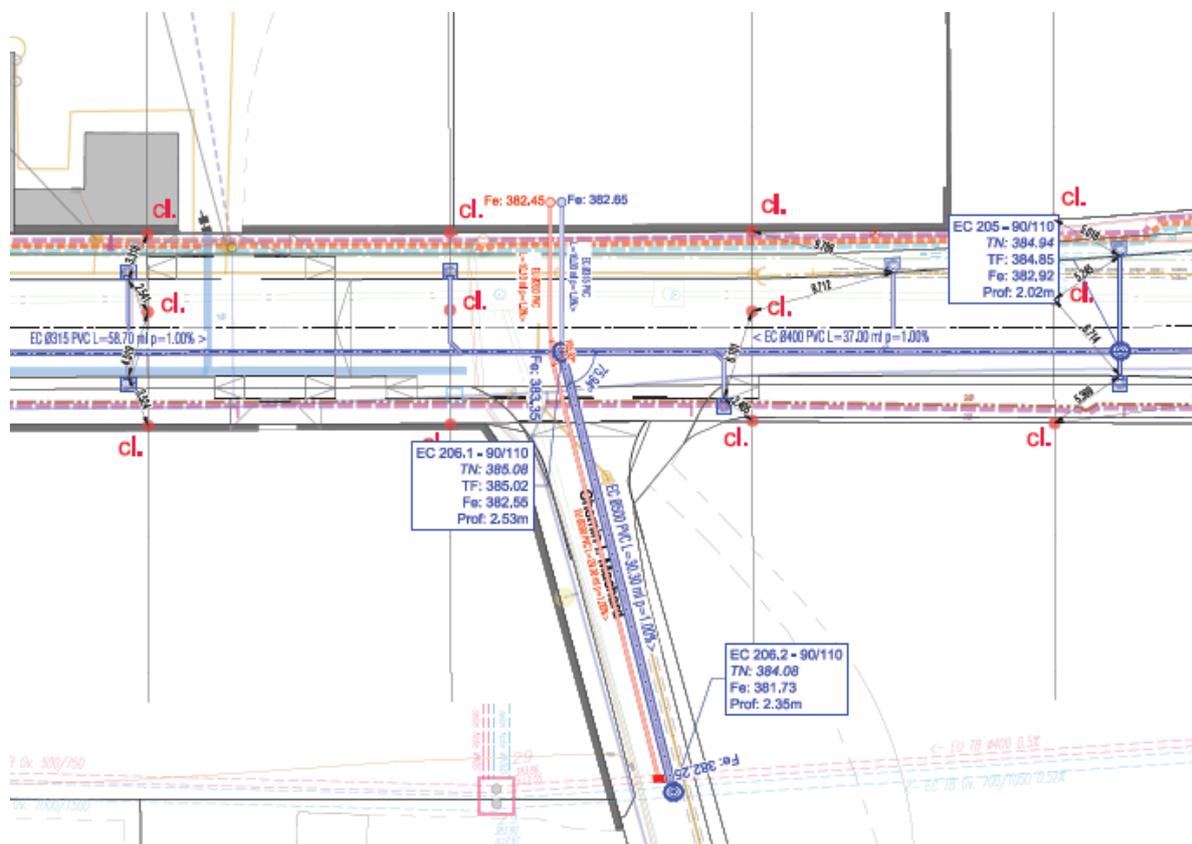
**Extrait d'un plan de situation des réseaux devant la Place Bordier, montrant le projet d'une mise en séparatif des branchements privés (propriétaire : CPEG).**

Le propriétaire du bâtiment évacuait ses eaux usées et eaux claires de manière séparée, jusqu'en limite de route de Suisse. Arrivées à cette limite, les eaux claires ont été mélangées aux eaux usées pour se brancher dans les eaux usées. En effet, le branchement d'eau claire n'avait pas le niveau nécessaire pour pouvoir se brancher sur le collecteur situé sous la route.

Pour remédier à ce problème, un projet de mise en séparatif a été validé. Les eaux claires ont été reprises depuis le bâtiment et branchées dans un collecteur de sac pluvial qui reprend les eaux de ruissellement de la route cantonale.

Selon les législations sur les raccordements des eaux pluviales, lorsque les eaux privées sont déversées dans un collecteur public, le réseau devient secondaire, donc communal.

**2.3 Construction de nouveaux collecteurs :** Plusieurs PLQ sont en cours d'étude, voire même déjà en construction, en parallèle des travaux de la route de Suisse. Pour leur éviter de devoir traverser la route lorsque tous les travaux seront terminés, une coordination en amont permet de mettre en place les canalisations nécessaires à l'évacuation des eaux des futurs projets en attente, en bord de parcelle.



**Extrait d'un plan de situation des réseaux devant le chemin Isaac-Machard, montrant le projet de raccordement des eaux pluviales et eaux usées dans les collecteurs primaires**

Un projet de construction de bâtiments est en cours d'autorisation de construire et doit prévoir d'évacuer ses eaux usées et eaux claires.

Grâce à une coordination et une bonne anticipation, des attentes seront en mises en place en dehors des limites du projet de la route de Suisse. Ces attentes leur permettront de brancher leurs évacuations dessus, sans avoir besoin d'exécuter de nouveaux travaux sur la route de Suisse.

Selon les législations sur les raccordements des eaux pluviales, lorsque les eaux privées sont déversées dans un collecteur public, le réseau devient secondaire, donc communal. Soit, le collecteur situé dans le chemin Isaac-Machard deviendra secondaire, lorsque le privé rejettera ses eaux à l'intérieur.

Le collecteur d'eaux usées ne reprenant que les eaux usées du privé, il est 100% à la charge du propriétaire.

---

**2.4 Mise en conformité des raccords existants :** Les raccords des bâtiments communaux ainsi que les fontaines, vétustes ou en béton seront remis à neuf dans le cadre des travaux.

**2.5 Les collecteurs supprimés :** Suite aux différents projets de collecteurs, certains des collecteurs existants se verront être inutilisés. Ils doivent être condamnés ou retirés du sous-sol. Pour une question de coûts, ils seront remplis de béton, cela. De cette manière, aucun futur collecteur ne peut se brancher dessus, car il est directement repéré comme étant condamné.

### 3. Marche à suivre

- Autorisation de construire en force.
- Approbation de principe de la DGEau et du FIA pour financement de l'enveloppe totale des travaux d'assainissement estimée (présentation de l'ensemble des projets approuvée) – (mars 2018).
- Préavis Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, (05.06.2018).
- Demande officielle de financement par le FIA (juin).
- Préavis Commission des finances (14.06.2018).
- Vote du crédit de construction par le Conseil municipal (18.06.2018).
- Démarrage chantier, dans le cadre des travaux route de Suisse : en cours sur une durée de 3 ans à l'avancement du chantier.

### 4. Plan financier

Prospections et contrôle du réseau	CHF 90'000.-
Travaux de génie civil	CHF 820'000.-
Travaux annexes	CHF 150'000.-
Honoraires ingénieurs y compris débours	CHF 144'000.-
Honoraires géomètre y compris cadastration	CHF 28'000.-
Divers et imprévus	CHF 108'000.-
<b>Total :</b>	<b>CHF 1'340'000.-</b>

Le dossier est en cours d'approbation auprès du FIA. Les annuités d'amortissement et les frais financiers relatifs à ces travaux devraient être \*quasi intégralement compensés par le loyer annuel versé par le FIA.

\*Quasi, car tous les travaux ne sont pas pris à la charge du FIA.

Un tableau ainsi qu'un plan de situation, annexés au message, détaille l'ensemble des mesures d'assainissement.

### 5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 1'340'000.- TTC, montant auquel il convient d'ajouter le 0,5% de participation au fonds de décoration communal soit CHF 6'700.-.